

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO, Michel RAYMOND, Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Béatrice GUERIN à Claude TRASSARD, Nicolas MARCHAND à Hubert BONNET, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Bernadette CAUCHOIS à Jean-Marc RIGAUDIE, Patrick CHARRONDIÈRE à Michel RAYMOND.

ABSENT(S) : Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-05-07-ST SF N° 070 OPERATION DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DES ECOLES CORBETTES/BELUIZON ET DU STADE DE FOOTBALL DE FETAN – VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Trévoux s'est engagée à réduire la consommation énergétique de ses bâtiments et des espaces publics.

Cette thématique est notamment ciblée dans la fiche 10 du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Ainsi, la commune souhaite renouveler son parc d'éclairage par des appareillages beaucoup plus économes en énergie. Elle entreprend ainsi notamment de réaliser le relamping de ses bâtiments communaux et des espaces extérieurs en plusieurs phases. Le relamping consiste à remplacer des luminaires existants par des appareillages de type LED.

Une première tranche de modernisation de l'éclairage est projetée pour 3 sites :

- Ecole élémentaire Béluizon située chemin des Corbettes,
- Ecole maternelle des Corbettes située chemin des Corbettes,
- Stade de Football de Fétan situé allée des Filiéristes.

A ce jour, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 94 650 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre du « Volet transition écologique - Pacte de Territoire 2024-2026 », pour l'aider à hauteur de 18 930 € (soit 20 % d'un montant total de 94 650 € HT).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Travaux	94 650 €	Département de l'Ain	20 %	18 930 €
		Autofinancement de la commune	80 %	75 720 €
TOTAL	94 650 €	TOTAL		94 650 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** l'opération de modernisation de l'éclairage des écoles Corbettes/Béluizon et du stade de football de Fétan, avec les modalités de financement afférentes ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération et à solliciter d'autres financeurs potentiels.

En mairie, le 5 juillet 2023

Affiché le 8 juillet 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

